



Reprendre le jugement d'une personne décédée

Par **cabilou**, le **08/10/2019** à **12:47**

Bonjour,

Ma soeur a été curatrice de ma mère pendant 3 ans. Le juge s'est rendu compte de dépenses inexpliquées et a mis ma mère avec un curateur qui a mis au tribunal ma soeur.

Ma soeur a perdu en 1 première instance et a fait appel. Entre temps ma mère décède et je décide de continuer avec cette avocat qui lui dit que je ne peux rien faire de plus.

Mes questions sont :

1 - Est-ce-que je peux demander plus d argent ? ou dois-je repartir de zéro avec un autre avocat ?

2 - Est-ce que je peux demander qu'elle soit déshéritée ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **goofyto8**, le **08/10/2019** à **13:34**

[quote]
et je décide de continuer avec cette avocat

[/quote]
Bonjour,

Ouisque vous avez un avocat, voyez avec lui, ce qu'il vous conseille.